



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 24173

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt qu'il avait demandé aux présidents d'EDF et de GDF un « projet industriel ambitieux et cohérent comportant un volet social mobilisateur » demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si cette demande exclut implicitement, donc explicitement, une fusion éventuelle des deux établissements.

Texte de la réponse

Le Gouvernement exclut en effet toute fusion complète entre EDF et GDF car celle-ci : obligerait au démantèlement des entreprises pour des raisons de droit de la concurrence tant au niveau français qu'europpéen ; comporterait peu de synergies industrielles - la majorité de l'électricité - étant produite en France à partir du nucléaire à la différence des autres pays où des rapprochements entre gaz et électricité sont constatés ; rendrait beaucoup plus difficile la stratégie de partenariat avec d'autres groupes européens hors de France initiée par les entreprises. En revanche, le Gouvernement a indiqué que le caractère intégré des entreprises serait maintenu ce que permet explicitement la récente directive européenne sur la libéralisation des marchés de l'énergie. EDF et GDF devront par ailleurs veiller à préserver et développer les synergies qui existent déjà en matière de gestion des réseaux de distribution. Ils devront donc continuer à s'appuyer sur un service commun qui contribuera à garantir l'exercice efficace du service public de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24173

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6869

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8645